

Mentions légales

- Les organisateurs

SARL ANTARÈS 1707 MANAGEMENT
844 749 051 00034
15, rue Louis Revon, 74000 ANNECY

ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE MÉRIBEL
301 350 302 00016
BP 54 Altiport, 73550 LES ALLUES

SAS SOCAVIM
453 813 263 00028
3, rue Guillaume Fichet, 74000 ANNECY

- Nom du jeu-concours

Concours Golf Méribel X ANTARÈS

- Dates de début et de fin de l'opération

Début le 13 août 2024.
Clôture des participations le 31 août 2024

- Les profils des personnes autorisées à participer

Toute personne majeure, peu importe le pays de résidence.

- Les modalités de participation

Pour tenter de remporter votre green fee offert, il vous suffit de :

- Scanner le QR code présents sur les voiturettes de golf.
- Renseigner votre nom, prénom, adresse e-mail

- Les lots mis en jeu

Au total, nous mettons 72 green fee en jeu (pour une valeur unitaire de 90€) offrant au joueur l'accès au terrain de Golf de Méribel (sur la période d'ouverture du Golf).

- La méthode de désignation des gagnants

Les tirages au sort s'effectueront le 1^{er} de chaque mois, à partir du mois de septembre 2022 sur les périodes* ci-dessous :

- 1^{er} septembre 2022 → 8 gagnants
- 1^{er} octobre 2022 → 8 gagnants
- 1^{er} juillet 2023 → 8 gagnants
- 1^{er} août 2023 → 8 gagnants
- 1^{er} septembre 2023 → 8 gagnants
- 1^{er} octobre 2023 → 8 gagnants
- 1^{er} juillet 2024 → 8 gagnants
- 1^{er} août 2024 → 8 gagnants

- 1^{er} septembre 2024 → 8 gagnants

*Sous réserve des conditions climatiques favorables.

- L'annonce des gagnants

Le gagnant sera contacté par e-mail à la suite des tirages au sort effectués chaque mois.

- La remise des lots

Le remise des lots se fera par e-mail et ce dernier sera à présenter au golf de Méribel pour obtenir le green fee offert.

-Conditions d'utilisation du green fee offert

Le green fee gagné est à utiliser pendant la saison en cours, sauf si le joueur gagne aux tirages au sort des mois d'octobre. Dans ce cas-là, le joueur pourra utiliser son green fee offert la saison suivante.